



Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »

Projet CBIT

Appel à consultation pour le développement des modèles et des procédures de collecte et de suivi des actions d'atténuation au niveau régional

Date : 30 septembre 2025

Pays : Maroc

Description de la mission : Appel à consultation pour le développement des modèles et des procédures de collecte et de suivi des actions d'atténuation au niveau régional.

Date limite de dépôt des soumissions : **14 octobre 2025, avant midi**

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet CBIT – Bureau 324 et 328

Département du Développement Durable

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3^{ème} étage

420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à :

cbit.maroc@gmail.com

I. Contexte

En formulant sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée qui a revu à la hausse l'ambition climatique avec un objectif de réduction de 45,5% des émissions de GES d'ici 2030¹ par rapport à la projection cours normal des affaires, où la plupart des secteurs émetteurs de GES se sont engagés à réduire leurs émissions, le Maroc s'inscrit parfaitement dans les obligations attendues par le cadre international sur le changement climatique de l'Accord de Paris. Cependant, la mise en œuvre de la CDN nécessite un système MRV national robuste en accord avec le Renforcement du Cadre de la Transparence de l'Accord de Paris.

Pour mieux répondre à ses engagements, le Maroc met à jour actuellement sa CDN 3.0 qui sera soumise à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) au cours de l'année 2025.

Pour sa part, le projet de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT) a la vocation de renforcer le système de transparence du Maroc en matière de changement climatique en créant un environnement institutionnel favorable pour assurer des engagements durables des principales parties prenantes, en renforçant les capacités et les compétences, en développant des outils appropriés, des méthodologies et en renforçant l'infrastructure du système d'information.

Le projet a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- Composante 1 : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;

¹ Ambition en cours de mise à jour dans le cadre de la préparation de la CDN 3.0

- **Composante 2:** est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien

II. Objectif de la mission

La mise en œuvre de la CDN du Maroc nécessite une implication au niveau national mais également au niveau territorial (niveaux infranational et local). Avec la politique de régionalisation avancée lancée en 2015, les collectivités territoriales bénéficient d'une plus grande autonomie politique qui doit être mise à profit pour accompagner l'engagement du pays dans l'Accord de Paris (AP). Cependant, l'absence d'une vision opérationnelle pour la mise en œuvre territoriale de la CDN, en ligne avec la politique de régionalisation avancée du Maroc, affaiblit le rôle des autorités infranationales et locales.

Néanmoins, la mise en œuvre de la CDN ne peut se faire sans l'implication des autorités infranationales et locales. Pour ce faire, l'implication des principaux acteurs qui assureront la collecte des données, le suivi et la mise en œuvre des actions sur leurs territoires est clé. La coordination avec les parties prenantes nationales est également nécessaire pour assurer un processus de mise en œuvre coordonné, efficace et transparent à tous les niveaux.

Le projet soutiendra à travers sa première composante – résultat 1.2 le renforcement des capacités des acteurs de deux territoires pilotes, en développement des modèles de collecte et de suivi des informations relatives au suivi des actions d'atténuation au niveau régional ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

III. Missions et activités

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Cadrage

Il s'agit de la phase de cadrage de l'étude. Le consultant est appelé à livrer son approche méthodologique et le calendrier d'exécution et les soumettre à la validation du Département du Développement Durable.

Livrables de la phase de cadrage
- Approche méthodologique et planning de réalisation des activités.

Mission 1 : Sélection des régions

Activité 1.1 : Identification des critères de sélection

Le prestataire démarrera cette mission par la proposition d'une liste de critères pour sélectionner les deux territoires pilotes à considérer dans le cadre de cette consultation. Les critères peuvent concerner plusieurs axes, à l'instar de :

Critères liés aux enjeux climatiques

- Niveau d'émissions de GES : Régions ayant des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre (secteurs industriels, transports, agriculture).
- Vulnérabilité aux changements climatiques : Régions fortement exposées aux risques climatiques (sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, désertification).
- Disponibilité d'un Plan Climat Territorial (PCT) : Régions ayant déjà mis en place un cadre stratégique pour le climat.
- Implication dans des initiatives climatiques : Présence de projets ou programmes en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Critères institutionnels et organisationnels

- Engagement des autorités régionales : Volonté politique et engagement des collectivités territoriales en faveur du climat.
- Existence d'un système MRV régional (Mesure, Rapportage et Vérification) : Présence d'outils ou de mécanismes de suivi des actions climatiques.
- Capacités techniques et humaines : Disponibilité de ressources humaines qualifiées au sein des institutions locales pour suivre et rapporter les actions climatiques.
- Collaboration avec la société civile et le secteur privé : Existence d'initiatives multi-acteurs pour la mise en œuvre des CDN.

Critères socio-économiques et territoriaux

- Dynamisme économique et industriel : Régions ayant un fort développement économique nécessitant une transition vers des pratiques durables.
- Pression sur les ressources naturelles : Régions connaissant une surexploitation de l'eau, des sols et de la biodiversité.

Critères spécifiques à définir par le consultant

- Demandes exprimées par les parties prenantes locales : Intérêt et motivation des acteurs régionaux à bénéficier des formations.
- Synergies avec d'autres programmes nationaux ou internationaux : Possibilité d'intégrer la formation dans des projets existants pour maximiser l'impact.
- Potentiel de répliquabilité et d'effet levier : Régions pouvant servir de modèle pour d'autres territoires à l'avenir.

Activité 1.2 : Sélection des régions et/ou collectivités locales et identification des parties prenantes

Le prestataire appliquera les critères retenus sur les territoires les plus actifs en matière de changement climatique au Maroc. Une matrice sera dressée afin d'appuyer la sélection des territoires et un rapport sera élaboré décrivant l'analyse menée. Cette activité devra mener à la sélection de 2 territoires pilotes.

Une fois le choix des territoires validé, le prestataire établira la liste des parties prenantes à impliquer dans la suite des activités.

Livrable de la Mission 1

Rapport contenant :

- Liste des critères pour la sélection des régions/collectivités locales ;
- Matrice et rapport de sélection des régions/ collectivités locales ;
- Liste des parties prenantes identifiées par territoire sélectionné.

Mission 2 : Analyse des exigences en matière de suivi et de rapportage& Benchmark international des bonnes pratiques de rapportage climatique au niveau des territoires

Activité 2.1 : Analyse des exigences en matière de suivi et de rapportage

Le mandataire analysera les différentes décisions pertinentes relevant de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1, 5/CMA.3, etc.) en vue d'identifier les exigences en matière de suivi et de rapportage dans le cadre des rapports biennaux de transparence.

Activité 2.2 : Benchmark international des territoires

Le prestataire réalisera un benchmark international en matière des pratiques utilisées pour assurer la collecte et le suivi des actions d'atténuation au niveau territorial. Les pratiques en matière d'articulation entre le niveau territorial et national est également souhaité, si l'information est disponible.

Livrable de la mission 2

Rapport contenant :

- Exigences de la CCNUCC en matière de rapportage des actions d'atténuation (actions inscrites dans la CDN et autres actions d'atténuation sectorielles, identifiées dans d'autres documents)
- Benchmark international

Mission 3 : Elaboration des modèles et de procédures de collecte et de suivi au niveau de deux territoires pilotes

Activité 3.1 : Proposition des modèles de collecte et de suivi

Le mandataire proposera des modèles et/ou canevas de collecte et de suivi des informations nécessaires au suivi des actions d'atténuation et de rapportage des informations clés afférentes au niveau territorial. Il est nécessaire que les outils répondent aux exigences de la CCNUCC et aux contextes sectoriels.

Il est également très important que les mécanismes proposés prennent en considération les systèmes MRV en place, afin de les renforcer et de bâtir sur l'existant.

Activité 3.2 : Proposition des procédures de collecte et de suivi

L'opérationnalisation des mécanismes de collecte et de suivi des actions climatiques, y compris les actions des PCT, nécessite le développement et l'adoption des procédures dédiées.

Ces procédures décrivent les étapes à suivre pour assurer la collecte et le suivi des actions

d'atténuation territoriale, les activités à réaliser, le fonctionnement au niveau territorial, le rôle des différentes parties prenantes, etc. et ce depuis le porteur du projet à l'entité de mise en œuvre, en passant par l'entité responsable de la compilation des efforts climatiques régionales, notamment ceux relevant du PCT.

A cet effet, le consultant développera une procédure standardisée qui peut être utilisée par les différentes collectivités territoriales, pour le suivi des actions climatiques, en particulier celles relevant de l'atténuation des émissions des GES. La procédure prendra en considération la cartographie des acteurs réalisées dans le cadre de la mission 1.

Activité 3.3 : Concertation et Formation

Afin d'assurer la bonne appropriation des outils développés (modèles de collecte et de suivi ainsi que la procédure associée), un atelier de concertation au niveau des deux territoires pilotes sera organisé pour présenter les mécanismes en question. Ces mécanismes seront ensuite analysés par les participants, dans le cadre d'une approche participative, afin de collecter leurs remarques et apporter les améliorations nécessaires aux propositions.

Afin de mieux centrer les travaux, le choix d'un secteur pilote peut être effectué pour disposer d'un cas pilote permettant d'évaluer les mécanismes en question en prenant en considération sa propre organisation institutionnelle, la dispersion des données, les fournisseurs, etc.

L'atelier sera également l'occasion pour revenir sur les bases du système de transparence dans le cadre de l'Accord de Paris et le lien entre les systèmes régionaux et nationaux.

Activité 3.4 : Finalisation des outils

Suite aux ateliers de concertation, le mandataire intégrera les remarques pertinentes soulevées par les participants et finalisera les modèles de collecte ainsi que la procédure standardisée pour les deux territoires pilotes.

Livrables de la mission 3

- Programme, supports et compte-rendu des ateliers de concertation

Rapport contenant :

- Modèles de collecte et de suivi (version définitive)
- Directive standardisée rapportage pour les deux régions/collectivités locales pilotes (version définitive)
- Le déroulement des ateliers de concertation.

NB : Le projet CBIT vise à définir deux territoires pilotes pour mettre en place les bases d'un système de transparence au niveau territorial. A cet effet, il importe de signaler que d'autres territoires peuvent également bénéficier de travaux similaires, et ce dans le cadre de la 2^{ème} phase du projet CBIT, le cas échéant.

IV. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

Mission	Contenu des livrables	Délais
Cadrage	Approche méthodologique et planning de réalisation des activités	1 semaine après la signature de l'ordre de service
Mission 2	Rapport contenant : - Exigences de la CCNUCC en matière de rapportage des actions d'atténuation (actions inscrites dans la CDN et autres actions d'atténuation sectorielles, identifiées dans d'autres documents) - Benchmark international	3 semaines après la signature de l'ordre de service
Mission 3	- Programme, supports et compte-rendu des ateliers de concertation Rapport contenant : - Modèles de collecte et de suivi (version définitive) - Directive standardisée rapportage pour les deux régions/collectivités locales pilotes (version définitive) - Le déroulement des ateliers de concertation.	10 semaines après la signature de l'ordre de service

Tous les documents doivent être produits en français.

Les livrables seront présentés en version provisoire et en version définitive, sous format électronique (Word, PPT, Excel, Logiciel, etc.).

Les versions définitives seront fournies en version papier (3 copies)

V. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 3 mois.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 70 Hommes/Jour² maximum.

NB :

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération

- Les délais relatifs à la validation des livrables et
- Les éventuels retards associés à la non disponibilité des secteurs bénéficiaires à la formation.

VI. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

² Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

- 25% après la validation de l'approche méthodologique ;
- 25 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 25 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 25 % après la validation des livrables de la Mission 3.

VII. Profil des expert(e)s

Le/la soumissionnaire doit répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

Expert national sénior en changement climatique / MRV / Transparence

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique, en environnement, en énergie, en politiques publiques, en gouvernance, ou tout autre spécialisation étroitement liée à l'objet de la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine du changement climatique, de l'atténuation des émissions, le suivi et l'évaluation, le MRV, le rapportage à la CCNUCC, ou autre domaine liée à la consultation ;
- Références en matière de MRV (mesure, rapportage et vérification) et/ou en suivi et évaluation (niveau national) ;
- Références en matière de suivi et évaluation / MRV/ PCT/ politiques, plans ou stratégies au niveau régional ;
- Expérience prouvée en animation d'ateliers et des formations en lien avec l'objet de la consultation ;
- Bonne connaissance en langue française, et capacités probantes en matière de communication

VIII. Présentation de l'offre du contractant

Le consultant indépendant est tenu de présenter les documents suivants :

- **Offre technique détaillant :**
 - a. CV de l'expert;
 - b. Diplômes de l'expert ;
 - c. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - d. Approche méthodologique de travail.
- **Offre financière :**
 - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque mission. L'offre financière doit être datée et signée.

IX. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
Méthodologie : 30 points Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points) Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points) Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)	30
Chronogramme 10 points • Conforme aux T.d.R. et permettant de réaliser la prestation avec la qualité requise et dans les délais (10 points) • Non conforme aux T.d.R. et ne garantissant pas l'atteinte des objectifs escomptés (0 points)	10
Expert national sénior changement climatique / MRV / Transparence ○ Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique, en environnement, en énergie, en politiques publiques, en gouvernance, ou tout autre spécialisation étroitement liée à l'objet de la consultation (5 points) ○ Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine du changement climatique, de l'atténuation des émissions, le suivi et l'évaluation, le MRV, le rapportage à la CCNUCC, ou autre domaine liée à la consultation (10 points) ○ Références en matière de MRV (mesure, rapportage et vérification) et/ou en suivi et évaluation (niveau national) (20 points, 4 points par référence) ○ Références en matière de suivi et évaluation / MRV/ PCT/ politiques, plans ou stratégies au niveau régional (15 points, 5 points par référence) ○ Expérience prouvée en animation d'ateliers et des formations en lien avec l'objet de la consultation (10 points, 2 points par référence)	60
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

• **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$
Avec : P : Prix de l'offre P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique	→30% pour l'offre financière
$N = 0,7 * T + 0,3 * F$ Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.	

X. Dépôt des offres

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet CBIT – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3^{ème} étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard le 14 octobre 2025, avant midi

Les offres doivent spécifier l'objet de la consultation, tel que précisé ci-dessous :

Appel à consultation pour le développement des modèles et des procédures de collecte et de suivi des actions d'atténuation au niveau régional Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »
